

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

**DE LA COMMUNE de FONTENAY-EN-PARISIS**

95190

Séance du **08 Décembre 2010**

DEPARTEMENT

Val d'Oise

Date : 13/12/2010

Numéro : 2010/085

L'an deux mille dix  
et le huit décembre  
à vingt et une heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Michèle GRENEAU, Maire**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	11

Présents :

Michèle GRENEAU (pv. R. RENAULT), Joséphine RIVET (pv. D. PAYAN), Guy LUBACZEWSKI (pv. A. GENTY), Michel MAGNE (pv. F. PAILLARD) Nadine VAN WYMEERSH ( pv. J.CHATELAIS), Rolaire MONTAGNE, Jacques SEYNHAEVE, Philippe SUSINI, Jean-Louis GLORIAND, Nathalie LAFON, Alain MARTIN

Date de la convocation
02/12/2010

Absents :

Arlette FOURNIER, Pascal BRASSART, Steve DUCHESNE, Anne GENTY, Réjeanne RENAULT, Jessy CHATELAIS, Dominique PAYAN, France PAILLARD

Date d'affichage
02/12/2010

A été nommé secrétaire :  
Joséphine RIVET

Objet de la Délibération
--------------------------

**Motion sur les transports**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

EXPOSE : Michèle GRENEAU

et publication,

du

Le Conseil Municipal, soucieux d'améliorer des déplacements et l'accès à l'emploi de ses administrés, affirme avec force les principes suivants :

ou notification

du

-Le barreau de Gonesse est fondamental pour permettre à nos populations souvent durement touchées par le chômage d'accéder aux emplois de la zone aéroportuaire ;

-Le barreau sud, actuellement à l'étude par le STIF en vue d'étudier le Dossier d'Objectifs et de Caractéristiques Principales du projet ferré, est bien entendu une étape importante en vue du règlement de la problématique précédemment exposée ;

-Néanmoins, nous demandons solennellement au STIF d'aborder les problématiques de l'Est du Val d'Oise dans leur globalité, sans discrimination, et de lancer officiellement les études de décrochement nord du barreau ferré de Gonesse afin de permettre aux communes au nord du projet, dont certaines sont porteuses de projets ambitieux de création de logements (éco-quartier Louvres-Puiseux, 3500 logements), d'accéder à la plateforme. Le retard pris sur ce dossier est important mais il est encore temps d'intégrer l'accès nord dans le DOCP du barreau de Gonesse. L'utilité sociale et économique de l'infrastructure sera doublée par ce biais.

DELIBERATION

Où l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE les termes de la motion ci-dessus prononcée.

CHARGE Madame le Maire de transmettre la présente délibération à  
Monsieur le Sous-préfet de Sarcelles.

Ont signé les membres présents,  
Pour copie conforme,  
Fontenay-en-Parisis, le 13 décembre 2010,  
Le Maire, Michèle GRENEAU

